

---

## FIQ – SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES EN SOINS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

---

**2025**

### **AVIS D'ÉLECTION**

Les postes en élection sont :

**Comité d'élection**

- **Présidente d'élection** (1 poste)
- **Membre du comité d'élection provenant de l'axe Sud** (1 poste)
- **Membre du comité d'élection provenant de l'axe Nord** (1 poste)
- **Substitut provenant de l'axe Sud** (1 poste)
- **Substitut provenant de l'axe Nord** (1 poste)

❖ *Voir le mandat de ce comité en annexe.*

**\*\*La période de mise en candidature se termine le 7 novembre 2025 à 12h (midi).\*\***

Les postes du comité d'élection sont ouverts à toutes les membres du SPSCA. Pour être candidate à un poste, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site au : [spsca.org](http://spsca.org) ou à votre bureau syndical. Les candidates intéressées peuvent aussi transmettre avec leur formulaire de mise en candidature, si elles le désirent, une brève présentation qui sera publiée sur le site du syndicat, s'il devait y avoir élection à ce poste.

**\*\*LES FORMULAIRES SONT DISPONIBLES DANS L'ONGLET "FORMULAIRES"  
AINSI QUE DANS VOS BUREAUX SYNDICAUX\*\***

PRIÈRE DE RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ À  
[LAMARCEAU@SPSCA.ORG](mailto:LAMARCEAU@SPSCA.ORG)

**POUR TOUTES QUESTIONS, VOUS POUVEZ REJOINDRE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE LYSA-ANN  
MARCEAU À L'ADRESSE SUIVANTE : [LAMARCEAU@SPSCA.ORG](mailto:LAMARCEAU@SPSCA.ORG)**



Syndicat des professionnelles en  
soins de Chaudière-Appalaches

---

## FIQ – SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES EN SOINS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

---

### MANDAT DU COMITÉ D'ÉLECTION

### (ART.56 DES STATUTS ET RÈGLEMENTS)

Les membres du comité d'élection sont chargées de l'organisation et de la surveillance des élections.

Les membres du comité ne peuvent être candidates à aucun poste à l'exécutif et aux postes d'agentes syndicales.

Le mandat est d'une durée de **quatre (4) ans**.